

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A117-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A117

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CALAFAT Roxane – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – TRAINAR Nadia – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_08

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (S.P.E.D.)
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture, la révision et la clôture d'autorisations de programme et de crédits de paiement sur le Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (S.P.E.D.) pour 2015.

Exposé des motifs :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui de réviser les autorisations de programme suivantes compte tenu de l'évolution des programmes.

LIBELLE OPERATION	Code opération nature	Montant AP au 01/01/2015	Variation AP	Montant AP au BS 2015	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018
Extension Rénovation déchetteries	DI173AP	2 230 000	528 000	2 758 000	758 000	1 400 000	600 000	
Création nouvelles déchetteries	DI110AP	2 300 000	2 000 000	4 300 000	34 000	1 230 000	2 036 000	1 000 000

Extension/Rénovation des déchèteries : + 528 000 €

La réalisation de la plateforme de dépotage sur la déchèterie de Meyreuil ainsi que la modification de la desserte de cette d'Eguilles nous conduisent à augmenter l'autorisation de programme.

Création de nouvelles déchèteries : + 2M€

Des discussions engagées avec la ville d'Aix-en-Provence ont permis d'identifier un terrain potentiel pour la création d'une déchetterie dans le secteur d'Aix Ouest.

En conséquence il est proposé d'intégrer les crédits nécessaires à la réalisation de l'ouvrage par l'augmentation de l'AP d'un montant de 2 M€ (acquisition de terrain et construction de la déchèterie).

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n°2014_A242 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 portant inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Annexe du S.P.E.D. 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la modification des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code opération nature	Montant AP au 01/01/2015	Variation AP	Montant AP au BS 2015	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018
Extension Rénovation déchetteries	DI173AP	2 230 000	528 000	2 758 000	758 000	1 400 000	600 000	
Création nouvelles déchetteries	DI110AP	2 300 000	2 000 000	4 300 000	34 000	1 230 000	2 036 000	1 000 000

OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	81
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUIL. 2015